



RILLIEUX LAPAPE.FR

ZONES BLEUES

Le stationnement est gratuit à Rillieux-la-Pape et comme il est nécessaire de libérer régulièrement des places de parking aux abords des commerces et des services publics, des zones bleues ont été définies.



Le stationnement des véhicules est limité à 1 h 30 pendant les heures d'ouverture des magasins, du lundi au samedi, de 8 à 12 heures et de 14 à 19 heures sauf les jours fériés et en août, place Canellas à Crépieux, place de Verdun au Village, avenue de l'Europe, rue Jacques Prévert, rue de Madrid et place de l'église à Vancia,

Avenue Pierre Mendès France - dans la section comprise entre l'avenue de l'Hippodrome et le rond-point du centre nautique - sur le parking à proximité du centre nautique - du boulodrome et du Playground - , le stationnement ne peut dépasser 2 heures, à l'exception du week-end, des jours fériés et des mois de juillet et août.

Pour vous garer sur ces emplacements, positionnez le disque sur votre tableau de bord en indiquant l'heure de votre arrivée.

Pas de disque ?

Contactez la direction du Développement urbain, Hôtel de ville, 165, rue Ampère, tél. 04 37 85 02 15.



ATTENTION !

En cas d'infraction (défaut de disque ou horaire dépassé), vous vous exposez à une amende de 17 euros.

VILLE DE RILLIEUX-LA-PAPE
Hôtel de ville - 165, rue Ampère
69140 Rillieux-la-Pape

<https://www.rillieuxlapape.fr/deplacements/zones-bleues-186.html>

